

## PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable Unité Autorité Environnementale

Nos réf. : F07415D0104

Affaire suivie par Patrick Bouillon patrick.bouillon@developpement-durable.gouv.fr

**Tél.** 05 55 12 95 87 – **Fax** : 05 55 34 66 45

Courriel: ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 6 octobre 2015

Le Préfet de la Haute-Vienne,

à

Commune de Magnac-Laval à l'attention de Monsieur le Maire rue Camille Grellier 87190 MAGNAC-LAVAL

**Objet :** Accusé de réception par l'Autorité Environnementale de la demande d'examen au « cas par cas » de la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de Lavignac

En application des articles L122-4 et R122-18 du code de l'Environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

Nom du maître d'ouvrage : Commune de Magnac-Laval

Nature du document : Zonage d'assainissement des eaux usées

Type de procédure : Révision

Son numéro d'enregistrement est le : F07415D0104

Par le présent courrier, j'en accuse officiellement réception le 6 octobre 2015. En tant qu'autorité environnementale, il m'appartient de vous adresser une décision dans un délai de 2 mois, soit avant le décembre 2015.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse de ma part vaudra décision implicite rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale.

La décision ou la mention du caractère tacite de la décision sera publiée sur le site de la préfecture de la Haute-Vienne ainsi que sur le site internet de la DREAL Limousin.

Pour le Préfet de la Haute-Vienne,
Pour le Directeur Régional de
l'Environnement de l'Aménagement et
du Logement du Limousin,
par subdélégation,
La responsable de l'unité Autorité environnementale

Patricia BOURGEOIS

Copie à : DREAL/SRDD/UAe

DDT 87

Préfecture de la Haute-Vienne



Certificat n° 42202 Certificat n° 42203